

ROZWAG Audit et Conseil
expert-comptable commissaire aux comptes
1 place du calvaire
60260 LAMORLAYE

39 HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 434 300 euros

20-22 rue Gambetta
92000 NANTERRE
RCS NANTERRE B 884 409 061

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

EURL Rozwag Audit et Conseil – société inscrite sur la liste des commissaires aux comptes d'Amiens
au capital de 1000 euros – RCS 823 029 863 RCS Compiègne
Siège Social – 1 place du calvaire – 60260 LAMORLAYE
Téléphone : 01 34 28 47 60 E-mail : contact@r-auditetconseil.fr

ROZWAG AUDIT ET CONSEIL
Expert-Comptable Commissaire aux Comptes
1 place du Calvaire 60260 LAMORLAYE
www.r-auditetconseil.fr
823 029 863 RCS COMPIEGNE

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

39 HOLDING
Société par actions simplifiée au capital de 434 300 euros
20-22 rue Gambetta
92 000 NANTERRE
RCS NANTERRE B 884 409 061

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier :

– les bulletins de souscription par lesquels :

- SJ TYLER a souscrit 4.053.565 actions nouvelles d'un nominal de 0,01 euros , avec une prime d'émission de 892.820,35 €
- HORME a souscrit 2.205.462 actions nouvelles d'un nominal de 0,01 euros , avec une prime d'émission de 485.765,38 €
- COLLEGE DE PARIS a souscrit 6.514.500 actions nouvelles d'un nominal de 0,01 euros , avec une prime d'émission de 1.434.855 €

à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par votre assemblée générale extraordinaire du 2 aout 2023.

– la déclaration incluse dans chacun des bulletins manifestant la décision de la SAS SJ TYLER, SAS HORME et SAS COLLEGE DE PARIS de libérer leur souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'ils possèdent chacun sur la société ;

– les arrêtés de compte établis le 2 aout 2023, par votre Président, duquel il ressort que

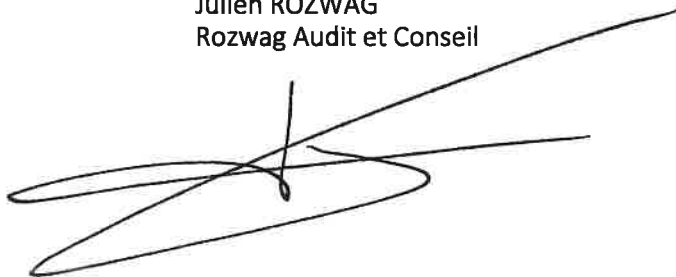
- SJ TYLER possède sur la société 39 HOLDING une créance de 1.287.911,35 euros, dont 933.356 euros utilisés pour libérer par compensation les 4.053.565 actions nouvelles d'un nominal de 0.01 euros, avec une prime d'émission de 892.820,35 euros souscrites ;
- HORME possède sur la société 39 HOLDING une créance de 507.820,83 euros, dont 507.820 euros utilisés pour libérer par compensation les 2.205.462 actions nouvelles d'un nominal de 0.01 euros, avec une prime d'émission de 485.765 euros souscrites ;
- COLLEGE DE PARIS possède sur la société 39 HOLDING une créance de 1.673.737,50 euros, dont 1.500.000 euros utilisés pour libérer par compensation les 6.514.500 actions nouvelles d'un nominal de 0.01 euros, avec une prime d'émission de 1.433.855 euros souscrites ;

- le caractère liquide et exigible de ces créances ;
- l'écriture comptable de compensation des créances visées ci-dessus à hauteur de 2.941.176 euros permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Fait à Lamorlaye,
Le 3 août 2023
Le Commissaire aux Comptes

Julien ROZWAG
Rozwag Audit et Conseil

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a small loop.